



dossier
lignes d'attac
#143

Contre les JOP 2030 et leur monde

Soutenus par les gouvernements Macron et par quelques élus intéressés, les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver prévus pour 2030 dans les Alpes sont l'exemple même d'un grand projet inutile, pesant lourdement sur les fonds publics, l'environnement et les populations. Ses promoteurs, qui n'ont consulté ni les assemblées régionales, ni les habitant-es prétendent maintenir l'illusion du « tout ski » et imposer un aménagement territorial à contresens des besoins écologiques et de ceux de la population, au seul bénéfice de grands groupes et du Comité International Olympique (CIO).

Dans les Hautes-Alpes, un collectif citoyen soutenu par Attac mène le combat, avec d'autres, pour informer la population et porter des recours juridiques contre ce projet qui va faire dépenser un « pognon de dingue » à l'État et aux collectivités locales pendant des années, au détriment d'une nécessaire bifurcation.

AVIS

vous pouvez commander des exemplaires de ce dossier par lots de 25 exemplaires en envoyant un courriel à materiel-militant@attac.org (seuls les frais de port seront à votre charge)

Attac

association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne
est un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action.
Attac se mobilise contre l'hégémonie de la finance et la marchandisation du monde, pour des alternatives sociales, écologiques et démocratiques

Attac France
5 villa de la Tourelle
93100 Montreuil
01 56 06 43 60
attacfr@attac.org

octobre 2025

Les JOP 2030 : un projet coûteux, opaque et destructeur

Les jeux olympiques et paralympiques (JOP) d'hiver sont une aberration économique, démocratique, écologique et sociale : un méga-spectacle à destination des plus riches (les sports d'hiver qui ne concernent que 8 à 10% des français) financé sur fonds publics au profit des grandes entreprises et du Comité international olympique (CIO).

Outre cette gabegie d'argent public, le projet des JOP 2030 repose sur un processus opaque qui laisse une large place à la corruption, une artificialisation de la neige de plus en plus rare dans un contexte de réchauffement climatique, la dégradation des conditions de vie des populations locales... Retour sur les travers d'un projet coûteux, opaque et destructeur.

Les Jeux olympiques et paralympiques coûtent cher : selon la note d'étape provisoire, à compléter, de la Cour des Comptes de juin 2025, ceux de Paris 2024 ont coûté 6 milliards d'euros d'argent public pour un dossier de candidature qui en prévoyait 1,3 milliard. Pourquoi de tels dérapages ?

Une opacité budgétaire et des soupçons de corruption

Les JOP 2030 se caractérisent également par un manque de transparence budgétaire. Le seul budget du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP 2030), qui ne comprend pas les dépenses d'infrastructures ni la mobilisation des services de l'Etat, a été évalué à près de 2 milliards d'euros dans le dossier de candidature, dont 462 millions de financement public. Ce dernier a été réévalué à 724 millions d'euros, soit 23% des recettes, un montant exceptionnellement élevé.

Ces arbitrages massivement en faveur des JOP se sont faits dès 2025 : ils entrent en conflit avec le financement des services publics, de la lutte contre le réchauffement, la transition des territoires de montagne et la réparation des dégâts causés par

les catastrophes naturelles. À ces dépenses publiques il convient de rajouter les financements annuels à destination de l'industrie du ski, les aides aux sponsors, en grandes parties entreprises étatiques, semi-étatiques ou entreprises bénéficiant de financements publics ou d'exonérations fiscales.

Les dérapages budgétaires s'expliquent également par le modèle économique très rentable mis en place par le Comité international olympique, association suisse « à but non lucratif » brassant des milliards d'euros. Et qui depuis les années 1980 impose aux pays hôtes de nombreuses conditions : garantie des emprunts nécessaires à la livraison des jeux, financement du déficit du COJOP, exonérations fiscales, mise à disposition des services publics à titre gratuit, remboursement des rétrocessions au titre des contrats TV et de sponsors...

Le modèle du CIO favorise par ailleurs les situations de conflits d'intérêt, de favoritisme, de prises illégales d'intérêt voire de corruption concernant les porteurs du projet ou les sponsors. Ainsi Michel Barnier a-t-il signé les garanties financières au profit du CIO en étant Premier ministre et membre de la commission héritage et durabilité du CIO. Juste avant sa démission, sur l'insistance du CIO, il enjoint les inspections des finances, de l'environnement et de l'éducation et des sports d'accélérer le processus des JOP. Il est, quelques jours après sa démission, missionné par le CIO pour accélérer le projet puis désigné conseiller spécial auprès du COJOP.

Des soupçons de conflit ou de prise illégale d'intérêt pèsent par ailleurs sur Laurent Wauquier et Christian Estrosi, du fait de leurs liens avec des entreprises et acteurs bénéficiant de contrats dans le cadre des JOP. Des soupçons de favoritisme pèsent également sur LVMH et ArcelorMittal dont le soutien financier lors des JOP 2024 a été récompensé par l'obtention de contrats pour ces mêmes jeux.

La gabegie programmée des JOP 2030, au profit de grandes entreprises et du CIO, impactera lourdement les finances





publiques. À l'instar des cadeaux fiscaux aux ultra-riches, qui on fait exploser la dette publique sous les présidences d'Emmanuel Macron, ces dépenses injustifiées seront payées au prix fort par les classes moyennes et populaires frappées de plein fouet par les politiques d'austérité. À noter qu'au même moment où la France se voyait attribuer les JOP 2030, elle faisait l'objet d'une nouvelle procédure de la Commission Européenne pour déficit excessif.

La démocratie piétinée

Le déni démocratique commence par l'opacité qui règne sur les JOP : le refus d'informer sur le projet s'applique aux citoyen·nes mais aussi aux élu·es, député·es et conseiller·es des régions Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), qui se voient illégalement refuser l'accès aux informations et documents.

Pourtant l'ampleur du budget et l'impact environnemental du projet JOP 2030 impose de le soumettre à une procédure d'information et de consultation du public, «le plus tôt possible et tant que des alternatives sont envisageables¹». Les promoteurs des JOP 2030 voudraient se soustraire à ces obligations.

Cette opacité organisée a même été un argument de la France dans le processus d'attribution. Candidates aux jeux, la Suède souhaitait réexaminer les garanties imposées par le CIO, la Suisse prévoyait une votation citoyenne. La France a été le seul pays retenu car prêt à signer un chèque en blanc et à garantir la non-consultation.

Le projet des JOP s'inscrit par ailleurs dans un cadre juridique d'exception dans le cadre de la loi olympique qui prévoit de durcir les restrictions aux libertés publiques et met en place le fléchage de budget au profit du CIO et de quelques opérateurs, tout cela sans débat... De même le contrat hôte, signé par les présidents de régions en l'absence de délibération spéciale, est un contrat léonin qui prévoit le recours exclusif au Tribunal Arbitral du Sport en cas de litige.

Un projet socialement et écologiquement destructeur

Les porteurs du projet communiquent sur des JOP verts, respectueux de l'environnement et du climat... Mais leurs éléments de langage sont en contradiction avec la réalité de l'organisation d'un tel méga-événement, qu'il s'agisse de la surconsommation d'énergie, de ressources et d'espaces naturels – les jeux s'étalent de Nice au Grand Bornand multipliant les infrastructures dont notamment la patinoire de Nice à construire alors qu'il existe plusieurs patinoires olympiques dans les régions concernées.

Les JOP seront également synonymes de surconsommation d'eau en conflit d'usage avec les populations locales, l'agriculture, l'élevage, les autres activités économiques ; et le transport des sportifs, organisateurs, spectateurs dans un rayon de plus de 600 km va participer au réchauffement climatique, aux phénomènes climatiques extrêmes et catastrophes naturelles dont la fréquence s'accroît (La Bérarde, Blatten).

Comme pour les JOP de Paris, les habitant·es seront directement impactés : nous assisterons à la dégradation de leur qualité de vie, de leur environnement écologique et social ; au transfert massif de populations précarisées et de migrants ; à la surveillance de masse par des milliers d'agents mobilisés, par des caméras de vidéosurveillance et drones assistés par des intelligences artificielles pour détecter «tout comportement suspect».

La spéculation immobilière aggravera durablement l'accès au logement. Les résidences secondaires représentent dans les Hautes Alpes 45% des logements! La pénurie de logements sociaux est aggravée par le processus de reventes, démolitions, privatisations, montée en gamme des logements de l'Office Public de l'Habitat (OPH) aboutissant à une gentrification, privant les personnes à bas revenu et les saisonniers de logement décent : les loyers et les charges locatives explosent, notamment au niveau du coût de l'électricité.

Mais peu importe les travers sociaux, environnementaux, le coût faramineux du projet : les JOP 2030 sont un projet éminemment politique et ses instigateurs sont déterminés à l'imposer, à grand renfort de post-vérité, de «narratifs» et de soutien médiatique. Face à ces Jeux organisés «quoi qu'il en coûte», la mobilisation citoyenne est nécessaire!

François Beaurepaire et Delphine Larat

¹ Selon la Charte de l'environnement de 2004, qui a valeur constitutionnelle, et la convention internationale d'Aarhus ratifiée par la France.

Les JOP 2030, un projet à contre-courant de la transition Alpin

Selon ses principaux promoteurs, les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 seront structurants pour les Alpes françaises. Il ne s'agit pas seulement de penser l'avenir des stations de ski, comme le suggère l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM), mais de redéfinir rien de moins que les contours d'une « civilisation alpine¹ » (*sic*). Derrière les grands discours, quel projet de territoire se dessine, ou se confirme avec les JOP 2030 ?

La vie des montagnard-es est marquée par le relief. Il remplit notre champ de vision, contraint et draine nos déplacements, définit notre identité. Le relief est omniprésent dans nos vies. Cette géomorphologie contraignante est aussi protectrice : contre les canicules, contre les sécheresses – précipitations plus abondantes, stockage de l'eau en altitude sous forme de glace... Contre les excès humains aussi, par la résistance naturelle qu'elle oppose à l'aménagement, à la domination de l'environnement, à l'organisation des concurrences inter-humaines, et contre le vivant.

Le projet de territoire porté par les promoteurs des JOP 2030 voudrait briser cette résistance. Pour Renaud Muselier, président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), les Jeux olympiques et paralympiques sont « une opportunité pour l'accélération de la transition montagnarde ». Mais laquelle ? Dans une interview pour *La Provence* (14/10/23), il répondait à la question de l'impact du projet sur l'environnement : « *Quand on parle de bilan carbone, mettre 5 heures pour faire Marseille Briançon, est-ce acceptable ? L'embouteillage à Tallard, on l'accepte ?* ».

Il pointait ainsi du doigt un de ces embouteillages des vendredi et dimanche soirs de la saison de ski, dans lequel se retrouvent coincés les skieurs venus des grandes métropoles régionales du sud : Montpellier, Marseille, toute la côte varoise. Dont un certain Renaud Muselier, qui vient faire du ski en Haute Ubaye en passant par... Tallard pour accéder à son lieu de villégiature. D'autres « bouchons » ou goulets d'étranglement existent partout dans les Alpes françaises (et ailleurs) conséquence d'une hyper affluence ponctuelle qui engorge les massifs avec une régularité métronomique.



© DR

Voilà qui illustre la vision de territoire portée par les JOP 2030, et ses promoteurs : en pleine période de restriction budgétaire massive, il s'agit essentiellement de favoriser quelques grands domaines skiables (deux pour les Alpes du sud) et l'amélioration des axes routiers pour y parvenir. Et ce au détriment des populations locales, des services publics, de l'environnement... mais également de tous les « petits territoires », éloignés (à peine) de ces domaines skiables et des grands axes qui y mènent. Ces « petits » territoires comprennent un ensemble de stations de moyenne montagne qui souffrent déjà particulièrement du réchauffement climatique, et dont les premières fermetures emblématiques se succèdent déjà.

Et le ferroviaire, demanderez-vous ? Dans cette vision territoriale, le ferroviaire est certes mis en avant par les porteurs du projet, comme caution verte : il s'agit de passer, d'ici aux jeux, d'un temps de trajet de quasi 5 heures à 3h30 entre Marseille et Briançon. Or, les temps de parcours actuels sont le résultat d'une politique de délaissement du rail, depuis de nombreuses années, portée par les mêmes qui promeuvent les jeux. L'état du réseau ferroviaire alpin est tellement dégradé, qu'il paraît difficile de le rendre rapidement à nouveau attractif d'ici 2030. De sorte que l'option la plus « réaliste » pour réduire le temps de trajet serait... de ne pas s'arrêter dans les gares intermédiaires !

La vision portée par les JOP 2030 est celle de la spécialisation du territoire, celui des Alpes, au service d'un tourisme de masse issu des grands centres urbains. Chamonix,



Briançon en sont des exemples emblématiques. La population locale, habitant à l'année, est progressivement chassée des hautes vallées spécialisées dans le ski, devenues trop chères, et invivables au quotidien. Elle subit l'arrivée d'un nombre toujours croissant de vacancier·es, pour qui tout est organisé, dans une « montée en gamme » de l'accueil. On perçoit ainsi deux réalités et logiques distinctes, celle des habitant·es des territoires de montagne, et celle des consommateur·ices d'un territoire.

Issue des catégories aisées des grands centres urbains, sous pression des contraintes citadines du quotidien, cette population de vacancier·es a besoin, le temps du weekend et des vacances, de fuir leur lieu de vie, pour s'aérer, pour décompresser. Ils deviennent consommateur·ices d'un territoire, avec le besoin impérieux de changer d'air, de se détendre et de couper d'un quotidien oppressant... pour mieux se présenter le lundi matin au bureau avec la mine hâlée de ceux qui ont les moyens de s'échapper momentanément de « l'enfer » des grandes cités, et de profiter, le temps du weekend ou de vacances, des espaces naturels et des bienfaits de l'activité en extérieur.

La spécialisation de territoire (au service des centres urbains) que dessine le surtourisme se retrouve aussi dans d'autres secteurs d'activités : l'énergie par exemple. Dans les Alpes du sud, des zones « excentrées » sont vues comme territoire à « faible pression foncière », qui laisse la place au développement des énergies renouvelables, solaire photovoltaïque entre autres (du fait du climat particulière-

ment ensoleillé) et l'apparition de centrales photovoltaïques géantes, remplaçant forêts et espaces naturels « sauvages ». Ou encore le secteur des déchets, les arrière-pays servant de zone de stockage des déchets des grandes agglomérations.

Cette spécialisation territoriale n'a pourtant pas d'avenir dans le contexte actuel de réchauffement climatique. Dès janvier 2023, la trajectoire climatique de la France a été définie par le ministère de la Transition écologique à +4 degrés à l'horizon 2100, moins de 8 ans après les Accords de Paris qui stipulaient un objectif de 1,5 degrés. Dans les Alpes, ces +4 degrés pourraient être atteints bien avant 2100, ce territoire se réchauffant plus vite que le reste du pays. Quelle hausse de température pouvons-nous y attendre et craindre +5, +6 degrés ? Une étude européenne sur plus de 2500 stations de ski montrent qu'à plus 4 degrés, 98 % des stations auront un problème existentiel d'enneigement.

Dans ce contexte de réchauffement climatique fort, les territoires de montagne sont à la fois fragiles, et pourvus d'atouts importants : fraîcheur (relative), réserves en eau, espaces naturels disponibles pour la biodiversité... Un ensemble de facteurs nécessaires à la résilience de territoire. La revitalisation du territoire alpin ne pourra pas être activée sans prendre en compte ses particularités et sans sa population. Et c'est pourtant ainsi qu'est bâti le projet JOP 2030 ! Il paraît urgent de remettre la vie montagnarde, celle des habitant·es des Alpes, au cœur de la question de l'avenir des massifs, au cœur de la question de la transition alpine ; Urgent de rompre avec un modèle de consommation de la montagne, urgent d'intégrer les populations pour construire de nouvelles orientations.

Hugo Charavin

1 « Un projet de civilisation alpine : au Parlement des JO 2030, les élus multiplient les promesses de Jeux vertueux », *La Provence*, (04/06/25)

La mobilisation des prédateurs au pouvoir dans l'organisation des JOP 2030

Un éclairage de Monique Pinçon-Charlot, sociologue,
ancienne Directrice de recherche au CNRS.

Le projet d'accueil des jeux olympiques et paralympiques dans les Alpes françaises en 2030 constitue un «bijou oligarchique». Porté par des membres de la classe dominante bénéficiant de tous les pouvoirs et des richesses qui leur sont liées, ce projet bénéficie d'un magma institutionnel, entre les différents niveaux hiérarchiques et géographiques, auquel le quidam ordinaire n'a pas vraiment accès, et permet ainsi l'opacité et les arrangements entre camarades de classe.

Avec un calendrier très restreint, imposé par le Comité international olympique (CIO) et accepté par les porteurs de projet, les injonctions à l'urgence favorisent de surcroît le non-respect du temps nécessaire pour diffuser les informations et les échanges indispensables avec les citoyens et les collectivités locales concernées. Par exemple le projet de loi qui doit permettre à la France d'être en phase avec les conditions exigées par le CIO a déjà été examiné au Sénat fin juin 2025 et il est inscrit en procédure accélérée dès septembre 2025 à l'Assemblée nationale.

Rapidité et opacité quand sonne l'heure des vacances d'été constituent les moyens utilisés par les géants aux pieds d'argile pour tuer la critique sociale dans l'œuf. La ruée vers l'or blanc ne doit être ni empêchée ni entachée par celles et ceux qui défendent l'humanité et l'habitabilité de la planète. Les Alpes sont déjà fragilisées par le chaos climatique avec la fonte des glaciers et la décongélation du pergélisol, mais qu'à cela ne tienne, l'article 13 du texte de loi précité, «permettra de dispenser de toute formalité au titre du code de l'urbanisme les constructions, installations et aménagements temporaires liés aux Jeux¹.»

Le sport a été conçu, comme discipline institutionnalisée, par la noblesse. Le corps participant des lignes de fracture entre les classes sociales, devient une sorte de capital qui permet de convaincre les dominés de l'excellence des dominants. Le CIO a été fondé à Paris par le baron Pierre de Coubertin en 1894 avec l'objectif de créer les premiers Jeux olympiques. Ceux d'hiver débiteront à Chamonix le 25 janvier 1924.

Le séparatisme des riches est toujours d'actualité puisque selon une enquête du Centre de recherche pour l'étude des observations des conditions de vie (CREDOC), en 2023, 9% des personnes interrogées partent à la montagne en vacances d'hiver, avec une

surreprésentation des personnes aisées. Un indicateur de plus qui va dans le sens d'un capitalocène et non d'un anthropocène pour expliquer la gravité du chaos climatique.

Les statistiques au niveau mondial établissent que les 50 % les plus pauvres de la planète contribuent à 12 % des émissions totales de carbone. Les classes moyennes qui représentent 40 % de la population mondiale participent à 40,4 % du total des émissions. Quant au 10 % les plus riches, ils contribuent à 47,6 % du total avec 31 tonnes en moyenne par personne et par an². Bernard Arnault a une empreinte carbone en un mois qui correspond à celle d'un français moyen sur 17 ans³ !

De telles inégalités dans la contribution au bouleversement écologique de notre planète, n'empêchent en rien l'oligarchie de continuer à défendre ses intérêts liés au capitalisme. Ce système économique, politique et idéologique permettant aux détenteurs des titres de propriété des moyens de production et d'échanges d'exploiter toutes les formes du vivant, humains et non humains se déroule parfaitement dans ce projet olympique : Dès l'été 2023, Emmanuel Macron donne son accord au projet JOP 2030, après une réunion dans un entre-soi de droite, avec Laurent Wauquiez, Président du Conseil régional AURA depuis 2016, Renaud Muselier, président depuis 2017 de la Région PACA et Christian Estrosi, président de la métropole Nice-Côte d'Azur depuis 2012.

Sans concurrents à partir de novembre 2023, ils ont les mains libres pour dérouler un projet excluant toute consultation avec la population. L'État étant toujours plus aux mains des riches, avec un président de la République ancien associé-gérant de la banque Rothschild, la démocratie n'est plus compatible avec les intérêts du capital.

Or les Jeux olympiques sont très populaires et offrent en cela une occasion inouïe de démontrer que la corruption de la classe sociale dominante est consubstantielle à son fonctionnement. L'analyse des rouages de cette oligarchie dans la mécanique de la mise en place des Jeux olympiques engendrant inégalités sociales et écologiques mettra en lumière l'ampleur de la violence de classe par rapport au chaos climatique et aux inégalités sociales.

Monique Pinçon-Charlot

1 Le Monde, Maryline Baumard, JO 2030 : le Sénat examinera un projet de loi olympique contesté, 25 juin 2025.

2 Monique Pinçon-Charlot, *Les riches contre la planète, Violence oligarchique et chaos climatique*, Textuel, 2025. idem pages 131-132 avec pour source « World Inequality Lab Report, édition 2022, page 123 et édition 2023, page 10.

3 « Un compte Instagram traque le bilan carbone de Bernard Arnault, et ce n'est pas réjouissant », *Géo* (09/06/2022)



Le combat juridique contre les JOP 2030

L'analyse juridique du dossier des JOP 2030 dans les Alpes françaises, largement facilitée par les documents disponibles concernant les Jeux de Paris en 2024, permet de mettre en lumière un certain nombre de travers et d'angles d'attaque pour la mobilisation citoyenne.

Le projet français pour les JOP 2030, seul retenu par le CIO, est extrêmement politique. Il n'a à aucun moment respecté les obligations prescrites par les plus hautes normes juridiques : la charte de l'environnement intégrée dans notre Constitution et la convention d'Aarhus, qui commandent que soit mise en œuvre une mesure d'information et de participation du public pour tout projet impactant l'environnement, mesure devant avoir lieu, selon la Convention d'Aarhus tant que des alternatives au projet sont encore possibles.

Ce projet a nécessité la mise en place d'un cadre juridique sur mesure pour intégrer les 23 garanties exigées par le CIO, devenues obligations dans le cadre d'un contrat totalement déséquilibré. Ces exigences étant impossibles à tenir dans notre cadre législatif et réglementaire, le gouvernement a été conduit à voter une loi olympique qui apporte de très nombreuses dérogations, et amène le CIO, association de droit suisse, à avoir valeur supra légale – alors que nos propres normes supra légales ne sont pas respectées.

La préparation des JOP 2030 se caractérise enfin par l'inexistence de tout processus d'information et de participation du public. Cela a empêché tout débat pouvant mettre en évidence la pertinence de ce projet en regard de son impact sur l'environnement, de l'engagement conséquent de financements publics et des atteintes démocratiques et juridiques qu'il implique. Ainsi, à aucun moment, la notion d'intérêt général du projet n'a pu être discutée et argumentée, notion pourtant essentielle pour justifier la régularisation de certaines obligations contractuelles contraires à notre droit et les dérogations comprises dans la loi olympique.

Face aux risques encourus en termes d'affaiblissement de notre démocratie et de notre État de droit, de non-respect de nos plus hautes normes et du principe de l'égalité de tous·tes devant la loi et devant l'impôt...

Mais aussi face à l'absence de débat et à la grande opacité qui règne sur ce projet et la soumission totale au CIO, le Collectif Citoyen JOP 2030 a décidé d'agir. Sur la base des irrégularités du contrat hôte olympique et de la mesure emblématique de participation et d'information du public, nous avons déposé :

En novembre 2024 : une requête en référé liberté devant le Tribunal administratif de Lyon visant à ordonner aux porteurs du projet de prendre toutes les mesures utiles pour assurer l'information et la participation du public sur la décision d'organiser les JOP d'hiver 2030 dans les Alpes Françaises et à ne pas signer le contrat hôte olympique jusqu'à la finalisation de ce processus. Il était également demandé la communication de tous les documents relatifs aux incidences sur l'environnement de la décision d'organiser les JOP 2030. Cette procédure a été rejetée sans examen.

En décembre 2024 : une requête en référé mesures utiles devant les Tribunaux administratifs de Lyon et de Paris visant à ordonner la communication du contrat hôte olympique signé par toutes les parties. Cette requête nous a permis d'avoir confirmation que le contrat n'avait pas été signé par le CIO, en contradiction avec l'article 36 de la Charte Olympique, et le refus par le CIO de signer le contrat tant que les garanties financières ne seraient pas réitérées par le gouvernement français. Le contrat a finalement été signé par le CIO le 9 avril 2025, un doute subsistant toujours sur la validité de la signature de ce contrat en l'absence de délibération spécifique par les assemblées régionales AURA et PACA.

En avril 2025 : une saisine du Comité d'Aarhus, organe des Nations Unies en charge de la vérification de la bonne application de la Convention d'Aarhus pour voir constatées les violations manifestes de la France de plusieurs articles de cette convention dans le cadre du projet JOP 2030. L'audience de recevabilité, prévue en juin 2025, a été repoussée au mois de novembre.

En mai 2025 : une saisine du Tribunal Administratif de Lyon en référé et au fond pour suspendre le contrat hôte olympique le temps que la mesure d'information et de participation du public soit organisée. Le référé a été rejeté mais la requête au fond a été transmise aux adversaires.

En septembre 2025 : la saisine des tribunaux administratifs de Paris, Lyon et Marseille en référé mesure utile avec question prioritaire de constitutionnalité pour voir ordonnée la mesure d'information et de participation du public et faire préciser la charte de l'environnement au regard de la convention d'Aarhus.

Toutes ces procédures devant obligatoirement être initiées avant le vote par l'Assemblée nationale de la loi olympique dérogatoire et de validation.

Delphine Larat

La mobilisation à Briançon

« Le passé, le présent, répondent de l'avenir », telle est la devise de Briançon. Les Briançonnais-es, héritier-es direct-es des Escartons, une « république » d'avant-garde jadis âprement négociée avec la royauté savent donc ce qu'est un héritage choisi et non subi. Cette conquête d'acquis sociaux avant l'heure trace une voie suivie par l'association briançonnaise « Les Escartons Autrement », sans compromis, pour relever les défis d'un territoire gangréné à de multiples égards.

Réchauffement climatique, spéculation immobilière, raréfaction de la ressource en eau, économie du tout ski, pression touristique exponentielle sont déjà des plaies majeures impactant l'avenir d'un territoire où environnement et habitant-es sont happé-es par une même spirale destructrice. Moins 1200 habitant-es permanents en 10 ans, des fermetures de classes en primaire et du béton partout, voilà le résultat d'une politique capitaliste sans freins.

Les membres de « Les Escartons Autrement » tentent donc d'enrayer le système. Malheureusement, un autre axe de lutte est désormais ouvert : les JOP 2030. Telle une nuée de charognards prête à dépecer le territoire, ses promoteurs politiques et olympiques ont programmé un saccage en règle. Sur toutes les routes, en ville, en stations, partout et tout le temps, des travaux pharaoniques s'étalant sur plusieurs années. L'enfer au quotidien. Le tout, décidé et programmé avant la moindre étude d'impact écologique ou économique. Voilà le chemin qui mène à ces JOP.

Cas emblématique : le site du fort des Têtes, 41 hectares d'héritage foncier classé Monument historique et inscrit à l'UNESCO. Ce patrimoine a été volé aux Briançonnais-es au profit de la SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques) pour une transformation en village olympique obligatoirement dysfonctionnel (loin de tout et architecture militaire austère) et à des fins uniques de spéculation immobilière. Un authentique rapt patrimonial sous couvert de promesses fallacieuses.

Les financements publics coulant à flots pour les JOP, alors qu'ils manquent cruellement ailleurs, devront couvrir les surcoûts énormes d'un chantier où tout est à faire, voué à la gloire (et au porte-monnaie) de quelques un-es. Conséquence gravissime : la captation de cette ultime emprise foncière pour un énième programme immobilier constitue la pire des pertes de chances en termes de transitions écologique et économique. Mais les Briançonnais-es refusent de subir le pire, ils et elles sont à l'attaque.

Stéphane Faure Brach, du collectif citoyen
Les Escartons Autrement contre la bétonisation des terres et pour l'accès au logement dans le Briançonnais

Pour aller plus loin

Le site du Collectif citoyen

JOP 2030 : www.collectifcitoyenjop2030.fr/

À lire

Le crépuscule des jeux
de Guillaume Desmurs,
éditions Paulsen, 2025

« Ce projet est illégal et même illégitime »
Lettre ouverte du Collectif citoyen JOP
2030 à Amélie Oudéa-Castéra,
Le Dauphiné (01/09/25) : l.attac.org/oudea

« JO d'hiver 2030 dans les Alpes : est-ce vraiment nécessaire ? », Mediapart
(24/07/2024) : l.attac.org/media

Les rapports de la Commission d'Évaluation
Indépendante pour la Cohérence,
la Transparence et les Impacts des Grands
Événements Sportifs Internationaux
(CEICTIGESI) : <https://linktr.ee/ceictigesi>

À écouter

Le podcast de Guillaume Desmurs
avec Delphine Larat, juriste et porte parole
du Collectif Citoyen JOP 2030 (04/09/25) :
l.attac.org/larat

« Des jeux olympiques en 2030 ? Ni ici, ni
ailleurs ! », Radio Grésivaudan (mars 2025) :
l.attac.org/resi

« Derrière les JO de Paris, les jeux d'hiver
de 2030 », France Inter (08/06/2024) :
l.attac.org/inter

secrétariat de rédaction
Frédéric Lemaire
ont contribué à ce dossier
Brigitte Finas, Delphine Larat,
François Beaurepaire,
Hugo Charavin,
Monique Pinçon-Charlot,
Stéphane Faure Brach
maquette
Maxime Barbier
Stéphane Dupont
impression
sur papier recyclé
Corlet